

Discours du Haut-Commissaire de la République :
inauguration de la conférence régionale pour les PTOM du
Pacifique (mardi 25 novembre, Punaauia)

Monsieur le Président de la Polynésie française,
Messieurs les Ministres,
Madame la Présidente de la Commission du tourisme, de l'écologie,
de la culture, de l'aménagement du territoire et du transport aérien de
l'Assemblée de la Polynésie française,
Madame la Première Vice-Présidente du Conseil économique, social
et culturel de la Polynésie française,
Mesdames et Messieurs les représentants des Etats du Pacifique,
Mesdames et Messieurs les représentants de la Nouvelle Calédonie et
de Wallis et Futuna,
Monsieur le Maire,
Monsieur l'Ambassadeur, chef de la délégation de l'Union
européenne pour le Pacifique,
Monsieur le Directeur pour l'Asie, l'Asie centrale, le Moyen Orient, le
Golfe et le Pacifique de la Commission européenne,
Monsieur le Chef du bureau de la Commission européenne pour les
Pays et territoires d'outre-mer du Pacifique,
Mesdames, Messieurs,

Je tiens, avant tout, à saluer et à remercier pour leur présence ce matin,
en Polynésie française, l'ensemble des Etats et des territoires du
Pacifique qui ont répondu à l'invitation lancée par la Commission
européenne.

Je tiens d'ailleurs à remercier, également, la Commission européenne
d'avoir organisé, en lien étroit avec les services du Pays, ce séminaire
de lancement de la programmation du 11^{ème} fonds européen de
développement dans le Pacifique.

Aujourd'hui et demain, ce séminaire doit être l'occasion, pour tous les
partenaires de la zone Pacifique de travailler autour de cet instrument
financier européen puissant. Puissant en effet puisque :

- la dotation du FED régional Pacifique s'élève à 36 millions d'euros ;
- et que le budget du FED en faveur des PTOM s'établit à 364 millions d'euros.

Pourtant, au-delà de ces montants financiers très conséquents, il importe de mener, dans la concertation, un travail qualitatif.

Très concrètement en effet, l'objectif ici est de nous concerter pour :

- d'une part, bien identifier les priorités d'intervention susceptibles de recevoir ce soutien financier européen ;
- et, d'autre part, de renforcer la coopération entre les différents acteurs de la région.

*

Il y a très exactement un an, à l'issue d'une longue période de concertation avec les trois Etats membres concernés et les pays et territoires d'outre-mer eux-mêmes, le Conseil de l'Union européenne adoptait la nouvelle décision d'association.

La France a contribué aux travaux préparatoires ainsi qu'aux négociations au niveau du Conseil. Et, bien évidemment, tous les PTOM français ont été impliqués, dans un esprit de transparence, à l'ensemble de ce processus de révision de la décision.

Avec cette nouvelle décision d'association, les institutions européennes et les Etats membres ont fait le choix de renouveler le partenariat qui lie l'Union européenne aux territoires les plus éloignés d'outre-mer.

Cette décision d'association cherche, ainsi, à atteindre trois objectifs prioritaires :

- La promotion de la coopération ;
- La lutte contre les vulnérabilités ;
- La compétitivité.

Pour ce faire, plusieurs domaines de coopération sont couverts qui correspondent à autant de problématiques d'intérêt partagé, en particulier au sein de la zone Pacifique, et notamment :

- Les questions environnementales, le changement climatique et la réduction des risques de catastrophe,
- La recherche et l'innovation ;
- La jeunesse, l'éducation, l'emploi et la politique sociale ;
- La culture ;
- Le tourisme.

Autant d'orientations que nous retrouverons d'ailleurs très largement abordées dans le cadre de la prochaine génération du contrat de projets 2015-2020. Celui-ci fait l'objet en ce moment même de discussions avancées avec le Pays. Des discussions qui nous permettent d'identifier toute les synergies possibles.

*

La nouvelle décision d'association est donc particulièrement ambitieuse. Mais la feuille de route qui vous est proposée par la Commission européenne, ici, à Punaauia, l'est également !

Cette feuille de route est, en effet, très exigeante puisque, au terme de ces deux journées de conférence, vous devriez avoir avancé sur trois grands objectifs :

- d'abord, définir un secteur de concentration pour le 11^{ème} FED régional pour les PTOM qui soit compatible avec les priorités du 11^{ème} FED régional des pays du groupe ACP.
- ensuite, identifier, dans ce cadre, toutes les thématiques d'intérêt mutuel et, pourquoi pas, les projets correspondants ;
- et, enfin, définir les modalités de programmation du 11^{ème} Fed régional pour les PTOM du Pacifique en les assortissant d'un calendrier prévisionnel.

La tâche qui vous attend est donc grande. Elle l'est d'autant plus cruciale que, malgré un contexte budgétaire contraint (le budget de l'UE fait lui-même l'objet d'âpres négociations), les ressources financières du FED sont, elles, en hausse.

Je l'indiquais il y a un instant : le budget total du FED en faveur des PTOM est passé de 286 à 364 millions d'euros. Cet effort budgétaire illustre la reconnaissance de ce lien si particulier qui unit les PTOM à l'UE.

De plus, l'enveloppe du FED territorial est passée de 96 à 105 millions d'euros alors même qu'un PTOM important (Mayotte) a rejoint la catégorie des régions ultra-périphériques (RUP).

Enfin, le volet thématique du FED (il s'agit là d'une nouveauté de la programmation 2014 – 2020), est doté d'une enveloppe d'environ 17 millions d'euros. Cela représente également un effort significatif.

Sur ce dernier point, la Commission européenne propose de flécher ces crédits vers des actions et des projets relevant du champ de la biodiversité. Cette proposition ne peut qu'être partagée.

Mais, il semble, toutefois, utile de permettre une ouverture à d'autres domaines et, notamment, une ouverture aux problématiques de gestion durable des ressources naturelles et de changement climatique.

*

A cet égard, permettez-moi de vous indiquer que, depuis plus d'un an, en tant que représentant de l'Etat en Polynésie française, mes visites à travers les archipels polynésiens me conduisent à découvrir les splendeurs naturelles que recèle ce territoire unique au monde.

Des splendeurs dont il est frappant de constater qu'elles sont toutes, aujourd'hui plus que jamais, particulièrement fragilisées.

L'imminence des désastres écologiques est prégnante à travers tout le Pacifique et rend particulièrement propice une véritable coopération régionale.

D'ailleurs, il y a quelques jours à peine, à quelques centaines de kilomètres d'ici, le Président de la République, François Hollande, s'exprimait devant la communauté du Pacifique pour délivrer un message d'urgence et d'exigence collective face aux effets du changement climatique.

Vous le savez, la France a choisi de se placer en première ligne sur ce dossier :

- le Président de la République a annoncé que la France mettrait à la disposition de la communauté du Pacifique un expert technique international de haut niveau pour piloter le programme changements environnementaux, dès le début de l'année 2015.
- Et, vous le savez, la France se mobilise pour que la Conférence de Paris de décembre 2015 sur le climat débouche sur des décisions concrètes.

*

Pour terminer mon propos, je voudrais insister sur un dernier point : la délicate question de la gouvernance.

La mise en œuvre de la programmation du FED devrait obéir à des règles simples, accessibles et transparentes pour atteindre l'objectif commun de partage et de mutualisation des bonnes pratiques.

C'est la raison pour laquelle, la simplification dans les modalités de programmation reste une préoccupation permanente de la France sur laquelle je me devais d'insister.

C'est là un gage d'efficacité collective.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, de fructueux échanges et vous remercie de votre attention.